

VOTRE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



COURS DE FORMATION LPP BASE + CONTINU



allea Ltd
Consultants and Actuaries



MERCREDI 7 OCTOBRE 2020
LAUSANNE

CONINCO 
Explorers in finance

MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

PROGRAMME

COURS LPP DE BASE (le matin)

LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Un Conseil de fondation détermine la rémunération des avoirs, le taux de conversion réglementaire et le taux technique. Ces taux déterminent la prudence ou l'ambition de l'institution de prévoyance et le niveau de solidarité entre actifs, nouveaux retraités et bénéficiaires de rentes. Nous étudierons l'interaction de ces paramètres et verrons comment les fixer.

*Christophe Steiger, Associé, Expert en caisses de pensions CSEP
allea SA*

LES CLÉS POUR MIEUX COMPRENDRE UN RAPPORT ANNUEL

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pensions. Il doit pour cela comprendre, maîtriser et interpréter les chiffres de son rapport annuel. Quelles sont les informations clés qu'il doit analyser ? Quelles sont les données de l'annexe qui sont percutantes ? Quels sont les éléments indispensables pour une prise de décision ?

*Dominique Briguet, Vice President,
Responsable mandats Suisse Romande
AXA Pension Solutions SA*

LES BASES D'UNE POLITIQUE DE PLACEMENT

Dans le contexte économique actuel, les caisses de pensions se doivent d'aller chercher du rendement dans de nouvelles opportunités d'investissement. Mais quelles sont les classes d'actifs intéressantes à considérer ? Quels sont leurs risques ?

Quelles sont les limitations que la législation impose aux caisses ?

*Adrien Koehli, Directeur, Gestion institutionnelle
CONINCO Explorers in finance SA*

LE CADRE LÉGAL DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

La connaissance du cadre légal est importante pour comprendre les buts, moyens et limites du système de prévoyance. Le système suisse est très diversifié, ce qui était un objectif de la Loi sur la Prévoyance Professionnelle entrée en vigueur en 1985. Cela entraîne parfois des confusions que nous essaierons de lever.

*Christophe Steiger, Associé, Expert en caisses de pensions CSEP
allea SA*

COURS LPP CONTINU (l'après-midi)

COMMENT UN TER PLUS ÉLEVÉ PEUT ÊTRE BÉNÉFIQUE À VOTRE PORTEFEUILLE ?

Le niveau des frais est un combat depuis plusieurs années dans le monde de la finance. Pourtant, certains investissements, bien que plus coûteux, sont une source de diversification non négligeable pour votre portefeuille. Cela, sans oublier que les taux d'intérêts négatifs ont conduit les investisseurs traditionnels à leur plus haut niveau historique.

Adrien Koehli, Directeur, Gestion institutionnelle

CONINCO Explorers in finance SA

DTA 4 ou DTA 0.04 ?

Quel est l'impact d'un taux technique bas pour une caisse de pensions ? Comment résister à la diminution des prestations ?

La baisse des rendements attendus des placements induit une baisse du taux technique et par ricochet des prestations. Les effets de ces changements de paramètres ne sont pas toujours intuitifs, comme les redistributions entre générations. Quelle analyse peut être faite ?

La directive DTA 4 pourrait bien pousser les taux techniques très bas, pas toujours à bon escient. Dans quelle mesure est-il possible et approprié de déroger au plafond fixé par cette directive ? Quels rendements peut-on attendre des placements à long terme ? Quelle est la pertinence de continuer à faire de la capitalisation ?

Christophe Steiger, Associé, Expert en caisses de pensions CSEP
allea SA

LA FISCALITÉ DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Les Fondations de prévoyance bénéficient d'une exonération fiscale.

Tant l'employeur que les assurés peuvent avoir des avantages fiscaux via par exemple des versements uniques à la réserve de contribution employeur, ainsi que des rachats individuels de prestations. Une optimisation des plans de prévoyance dans le respect des principes admis peut également améliorer sensiblement les effets fiscaux.

Comment peut-on agir de manière légale ?

Dominique Briguet, Vice President, Responsable mandats Suisse Romande
AXA Pension Solutions SA

LA RÉASSURANCE DANS LA PRÉVOYANCE

Les besoins de réassurance peuvent changer en fonction de l'évolution de la fondation, des politiques de l'entreprise ou des modifications du plan de prévoyance. Les tendances du marché et les pratiques de bonne gouvernance obligent le Conseil de fondation à revoir périodiquement son contrat de réassurance. Comment s'assurer que le contrat est optimal du point de vue des prestations assurées, des conditions financières et de l'adéquation des risques ?

Carl de Montigny, Consultant en prévoyance professionnelle
IBC Insurance Broking and Consulting SA

DATE | **MERCREDI 7 OCTOBRE 2020**

FINANCE

COURS LPP DE BASE
(le matin) CHF 280.-

COURS LPP CONTINU
(l'après-midi) CHF 280.-

COURS LPP
DE BASE ET CONTINU CHF 460.-

HORAIRE

COURS LPP DE BASE

8h30 Café d'accueil
9h00 Début de la formation
12h30 Buffet d'atatoire

COURS LPP CONTINU

14h00 Début de la formation
18h00 Cocktail d'atatoire

INSCRIPTION & INFO

Jusqu'au 24 septembre 2020 par
retour du bulletin ci-joint ou par mail
sferrari@coninco.ch

T 021 925 00 30

LIEU

Tibits
Place de la Gare 11
1003 Lausanne

CONTACTS ORATEURS

allea SA

Christophe Steiger
Rue Louis-Curtat 4
1005 Lausanne

T 021 614 80 60
christophe.steiger@allea.ch
www.allea.ch

AXA Pension Solutions SA

Dominique Briguef
Ch. de Primerose 11-15
1001 Lausanne

T 058 215 35 51
dominique.briguef@axa-ps.ch
www.axa-ps.ch

CONINCO Explorers in finance SA

Adrien Koehli
Quai Perdonnet 5
1800 Vevey

T 021 925 00 33
akoehli@coninco.ch
www.coninco.ch

IBC Insurance Broking and Consulting SA

Carl de Montigny
Av. de Gratta-Paille 2
1018 Lausanne

T 021 614 30 70
demontigny@ibc-broker.com
www.ibc-broker.com